

**SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (\*)**  
Espagne

**DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (langue d'origine: ES)  
TÉCNICO SUPERIOR DE SISTEMAS DE REGULACIÓN Y CONTROL AUTOMÁTICOS

**TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (français)  
TECHNICIEN SUPÉRIEUR DE SYSTÈMES DE RÉGLAGE ET DE CONTRÔLE AUTOMATIQUES

**DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL**

Compétence générale

Développer, à partir du cahier des charges techniques, des appareils et des installations automatiques de mesure, de contrôle et de réglage pour équipements, installations et applications industrielles. En général. Coordonner et piloter l'exécution et la maintenance de ces systèmes automatiques optimisant les ressources humaines et les moyens disponibles, avec la qualité requise et dans les conditions de sécurité et de normalisation en vigueur et dans les coûts accordés. Ce technicien agira, le cas échéant, sous la supervision d'architectes, ingénieurs ou maîtres et/ou licenciés ou aides architectes, techniciens supérieurs ou diplômés.

Unités de compétence

1. Développer et maintenir des systèmes automatiques pour des procédés séquentiels
2. Développer et maintenir des systèmes automatiques de mesure et de réglage pour des process en continu
3. Développer et maintenir des systèmes informatiques et de communication industrielle
4. Développer et maintenir des systèmes électroniques de puissance
5. Organiser, gérer et contrôler l'exécution et la maintenance des systèmes automatiques
6. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise ou d'un atelier.

**EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME**

Occupations ou postes de travail

Technicien de définition, analyse et développement de projets d'appareils et de systèmes automatiques. Projeteur électrotechnique. Technicien d'automatisation. Technicien d'instrumentation industrielle. Technicien de contrôle de process. Technicien d'assistance à la production. Technicien d'électricité industrielle. Technicien d'électronique industrielle. Technicien de maintenance industrielle. Technicien d'informatique et de communications industrielles. Technicien de contrôle et de réglage de matériel électrique.

**(\*) Note explicative**

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui qu'elle estime non pertinente.

<p><b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b>  MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE  (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports)  (Administration Générale de l'État)</p>	<p><b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b>  (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports)  (Administration Générale de l'État)  Organe compétent de la Communauté Autonome  (Administration Régionale)</p>
<p><b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b>  Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H –  Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et  équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)</p>	<p><b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b>  Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels :  qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de  Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue</p>
<p><b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme d'engins navals</li> <li>- Diplôme de navigation maritime</li> <li>- Diplôme d'Optique et Optométrie</li> <li>- Diplôme de radio-électronique Navale</li> <li>- Aide Architecte</li> <li>- Technicien Supérieur Aéronautique (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur Agricole (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur de Génie Industriel</li> <li>- Technicien Supérieur Forestier (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur d'Informatique de Gestion</li> <li>- Technicien Supérieur d'Informatique de Systèmes</li> <li>- Technicien Supérieur de Mines (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur Naval (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur de Travaux Publics (toutes les sections)</li> <li>- Technicien Supérieur de Télécommunication (toutes les sections)</li> </ul>	<p><b>Conventions internationales</b></p>
<p><b>Base légale :</b> Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 619/1995 du 21 avril (Journal Officiel de l'État BOE 08/08/95)</p>	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

<b>Type de formation professionnelle suivie</b>	<b>Pourcentage du programme formatif total (%)</b>	<b>Durée</b> <i>Heures/semaines/mois/années</i>
<p>* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise</li> <li>- Qualité</li> <li>- Développement de systèmes de mesure et de réglage</li> <li>- Développement de systèmes séquentiels</li> <li>- Formation dans un Centre de Travail</li> <li>- Formation et Orientation du Travail</li> <li>- Gestion du développement de systèmes de automatiques</li> <li>- Informatique industrielle</li> <li>- Relations dans le milieu du travail</li> <li>- Sécurité des installations des systèmes automatiques</li> <li>- Systèmes de contrôle séquentiel</li> <li>- Systèmes de mesure et de réglage</li> </ul>	<p><i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i></p>	<p align="center">2000 heures</p>
<p><b>Conditions d'accès requises</b>                      Posséder le Diplômé de Bacalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement.                      Posséder le Certificat de l'examen d'accès.</p> <p><b>Information supplémentaire</b>      _____  <a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a></p>		